

---

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 septembre 1999



Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. COSME, Maire, BARTOLONE (à partir de 20h55), Mmes  
LEGRAND, LAPORTE, M. LEVESQUE, Mme GROS, MM  
INCERTI-FORMENTINI, GRANDVOINET, BOISSON, DECOBERT,  
Maires-Adjoints, Mme KLEIN, MM. BOURSAT, SCEMAMA, Mme  
SCHOTT, MM. CLAINCHARD, MEMETON, Mme LESCURE, M.  
ABERLE, Mlle DEKNUDT (à partir de 20h55), Mme VAN HESSCHE,  
MM. RENAULT (à partir de 21h05), YVON, VIEILLEVIGNE, LARIVE,  
DUPONT, SANVEE, BERTHON, DEGARDIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents, excusés et  
représentés :

M. DEBARGE, Conseiller Municipal, représenté par M. MEMETON,  
M. HURET, Conseiller Municipal, représenté par Mme LESCURE, Mme  
LOGETTE, Conseillère Municipale, représentée par M.  
INCERTI-FORMENTINI, Mme MANSION, Conseillère Municipale,  
représentée par Mme GROS, M. DRODE, Conseiller Municipal,  
représenté par Mme LAPORTE

Étaient absents

M. BARTOLONE, Maire Adjoint, (jusqu'à 20h55)  
Mlle DEKNUDT, Conseillère Municipale, (jusqu'à 20h55),  
M. RENAULT, Conseiller Municipal, (jusqu'à 21h05).

Secrétaire :

Monsieur MEMETON

La séance est ouverte à  
20h40.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40 et procède à l'appel nominal.  
Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer Monsieur MEMETON  
,secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.  
Monsieur le Maire tient à remercier celles et ceux, toute tendance  
confondue, qui lui ont témoigné leur amitié lors de son hospitalisation en  
juin dernier.  
Depuis sa santé s'est nettement améliorée et il a repris l'ensemble de  
ses activités sur la ville lui permettant d'affronter les prochains mois et ce  
jusqu'à l'échéance municipale de mars 2001.

D'autre part, durant l'été l'opération Ville, Vie, Vacances s'est déroulée et  
a connu un vif succès grâce aux animateurs et aux activités proposées.

Monsieur le Maire rappelle que la brigade de l'antenne de commissariat  
installée provisoirement place du Général Leclerc depuis début juin s'est  
vu équiper de VTT à partir du mois de juillet. On peut penser que le local  
définitif situé au 53 rue André Joineau sera ouvert d'ici la fin de l'année. Il  
a été constaté une baisse de 23% des délits et incivilités.

L'activité boxe s'est déroulée jusqu'en juillet et doit reprendre dans les  
prochains jours permettant de pérenniser cette activité tout au long de  
l'année. Le travail mené avec l'association "Respect Sécurité" doit aussi  
reprendre avec les différentes manifestations prévues.

L'été a aussi permis de réaliser des travaux dans les différents

équipements de la ville :

- ↳ étanchéité, ravalement, changement des menuiseries à l'école maternelle Suzanne Lacore,
- ↳ réhabilitation des salles de classes du troisième étage à l'école élémentaire Jean Jaurès,
- ↳ mise en peinture avec travaux d'acoustiques du préau à l'école élémentaire Pierre Brossolette,
- ↳ étanchéité des terrasses à l'école maternelle Baudin,
- ↳ encloisonnement de la cuisine et réfection de deux salles de restauration à la cantine Anatole France,
- ↳ changement du tapis coco au gymnase Séverine,
- ↳ mise en peinture des vestiaires et séparation de la salle de judo et de la salle de gymnastique au gymnase Nodier,
- ↳ mise en conformité aux normes européennes du marché couvert d'approvisionnement,
- ↳ réfection de la cour de la halte garderie.

Pour les prochaines semaines, les dossiers concernant le contrat temps libre et le contrat éducatif local seront approfondis en vue de la signature de ces documents.

Il tient à communiquer sa satisfaction au Conseil Municipal pour le premier prix obtenu par la ville du Pré Saint-Gervais sur les villes fleuries du département. Il remercie les services techniques et plus particulièrement les jardiniers pour le travail accompli.

Enfin les dates des prochaines commissions municipales sont les suivantes :  
commission des finances : jeudi 7 octobre et jeudi 18 novembre,  
commission enseignement : mercredi 15 septembre et mercredi 17 novembre,  
commission solidarité : mercredi 29 septembre et mercredi 3 novembre.

Mademoiselle DEKNUDT et Monsieur BARTOLONE arrivent à 20h55.

Monsieur le Maire fait procéder au vote sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 1999. Il est approuvé à l'unanimité..



# 1

## Admission en non valeur

- Monsieur DECOBERT, indique que, comme chaque année, des admissions en non valeur sont présentées au Conseil Municipal. Le montant total qu'il est demandé d'approuver s'élève à 96.167,40 francs correspondant à 480 titres de l'exercice des années 91 à 97.

---

La ventilation par exercice est la suivante :

ANNÉE	NOMBRE DE TITRES	MONTANT
91	20	4024,33
92	24	5503,68

93	37	8423,80
94	71	12278,30
95	106	22285,71
96	140	26551,00
97	82	17100,58

Les motifs de l'irrecouvrabilité sont les suivants :

- pour 62,55% : les débiteurs sont partis sans laisser d'adresse et pour lesquels les recherches ont été infructueuses,
- pour 25,30% : une carence constatée par procès verbal d'huissier,
- pour 12,15% : des titres inférieurs à 100 francs, des liquidations judiciaires ou des successions en déshérence.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'admission en non valeur de 480 titres des exercices budgétaires allant de 91 à 97 pour un montant total de 96.167,40 francs.

Monsieur VIELLEVIGNE demande les raisons pour lesquelles n'apparaît pas d'admission en non valeur pour 1998.

Monsieur DECOBERT indique que pour l'instant le trésorier n'en a pas proposée.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 2

### Tarifs applicables à l'Ecole Municipale des Sports pour 2000

- Monsieur BOISSON demande, comme chaque année, au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de l'Ecole Municipale des Sports qui sont augmentés d'environ 1%.

Ces tarifs s'appliquent à partir du 1er janvier 2000.

QUOTIENT 1999	N° DE CATÉGORIES	TARIFS 2000
- de 1 223,60	1	60,10
1 223,61 à 1 468,40	2	94,60
1 468,41 à 1 713,10	3	120,00
1 713,11 à 1 957,85	4	144,50
1 957,86 à 2 202,60	5	167,70
2 202,61 à 2 569,75	6	215,60
2 569,76 à 3 309,05	7	239,90
3 309,06 à 4 282,85	8	299,40
4 282,86 à 5 139,50	9	335,40

+ de 5 139,51

10

335,40

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



### 3

#### Tarifs des gymnases pour 2000

- Monsieur BOISSON demande, comme chaque année, au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des gymnases qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2000. Ils sont augmentés d'environ 1%.

#### Tarifs2000

#### Taux horaires pour activités sportives

Salle omnisports des  
2 gymnases 187,00

Salle rythmique 155,00

Salle judo 110,00

Salle haltérophilie 110,00

Salle tennis de table 110,00

Salle R.d.C.  
Gymnase Séverine 121,20

Sonorisation en plus 82,00

#### Dérogation heures creuses C.E.

Forfait pour 3  
jours/semaine 13.190,00

Salle R.d.C. gymnase  
Séverine 3.282,00

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



# 4

## Tarifs d'entrée à la piscine pour 2000

- Monsieur BOISSON demande, comme chaque année, au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de la piscine qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2000. Ils sont augmentés d'environ 1%.

---

### Tarifs 2000

#### Tarif normal (+ de 16 ans)

Entrée	14,40
Abonnements de 10 tickets	126,00

---

#### Tarif réduit (- 16 ans)

Entrée	9,20
Abonnements de 10 tickets	76,90
Leçons de natation (par 15)	570,20

---

#### Location du bassin/heure

Ecoles extérieures au Pré	354,70
Ecoles et collèges de Paris	197,00
Clubs extérieurs du Pré	315,80

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



# 5

## Tarifs des tennis municipaux pour 2000

- Monsieur BOISSON demande, comme chaque année, au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de la piscine qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2000. Ils sont augmentés d'environ 1%.

---

Tarifs 2000

Carte tennis pour les Gervaisiens	gratuit
Abonnement	413,00
Location terrain non éclairé + 18 ans	43,50
Location terrain non éclairé - 18 ans	31,50
Location terrain éclairé + 18 ans	59,60
Location terrain éclairé - 18 ans	43,50
Extérieur titulaire de la carte	219,00

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 6

### Tarifs de la crèche pour 1900/2000

- Madame GROS indique que, comme chaque année, il est nécessaire d'approuver les tarifs de participation des familles à la prestation d'accueil de la crèche municipale.

Conformément aux recommandations de la Caisse des Allocations Familiales, ces tarifs sont en augmentation de 2% par rapport à ceux de 1998.

Madame GROS indique qu'il s'agit de faire approuver la grille d'encaissement de recettes de la Caisse des Allocations Familiales et qu'il sera proposé lors du prochain Conseil Municipal l'adoption des tarifs payés par les familles.

Monsieur DUPONT demande si la diminution de la participation des familles sera de 2% puisque les tarifs de la Caisse des Allocations Familiales augmentent de 2%.

Madame GROS précise que les tarifs payés par les familles seront en augmentation de 1 à 2%.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 7

### Demande de subvention auprès de l'Etat pour le contrat d'action de prévention pour la sécurité dans la ville au titre de l'année 1999

- Monsieur GRANDVOINET rappelle que, dans le cadre du Contrat d'action de prévention dans la ville signé entre l'Etat et la ville du Pré Saint-Gervais en 1997, il est proposé de signer un avenant pour l'année 1999 relatif au financement des actions de prévention à mener.

Ces actions concernent la lutte contre l'échec scolaire, l'information et l'insertion des jeunes au point information jeunesse et la prévention de la santé des jeunes.

Il est sollicité auprès de l'Etat une subvention d'au moins 100.000,00 francs.

Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant au contrat d'action de prévention et de sécurité dans la ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur VIEILLEVIGNE demande les raisons pour lesquelles sur l'avenant proposé le montant total de dépense est de 850.000 francs.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne faut pas prendre en compte le point sur l'analyse de la délinquance estimée à 50.000 francs.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 8

### Subvention exceptionnelle en faveur de l'association pour la fondation Mémoire d'Auschwitz

- Madame LEGRAND indique que l'association pour la fondation "Mémoire d'Auschwitz" et le conservatoire historique du camp de Drancy ont tenu à perpétuer le souvenir de 11.000 enfants de France qui ont été déportés et gazés à Auschwitz.

L'association pour la fondation "Mémoire d'Auschwitz" et le conservatoire historique du camp de Drancy ont décidé d'organiser plusieurs manifestations à partir du Printemps 2000 :

- exposition itinérante de photos,
- un opéra,
- un festival de films et un de livres,
- une pièce de théâtre,
- un grand concert,
- une exposition picturale et sculpturale,
- des colloques et des conférences,
- la journée du 26 mars permettra le rassemblement d'enfants d'écoles pour aboutir au camp de Drancy.

Les Collectivités Locales ont été sollicitées par ces deux associations pour participer sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil le versement d'une subvention de 2.000 francs à la manifestation "11.000 enfants".

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 9

### Rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande de la ville

- Madame KLEIN rappelle que les instituteurs et professeurs des écoles effectuant certains travaux supplémentaires pour le compte et à la demande des Collectivités Territoriales, en dehors de leur service normal, bénéficient d'une rémunération dont les taux ont été modifiés au 1er juillet 1999 conformément au décret n° 99-491 du 10 juin 1999.

Il est proposé au Conseil d'appliquer les tarifs suivants :

#### Taux de l'heure d'étude surveillée

instituteurs, directeur d'école élémentaires	92,31
autres instituteurs	101,54
professeurs des écoles (classe normale)	103,82
professeurs des écoles (hors classe)	114,20

#### Taux de l'heure de surveillance

instituteurs, directeur d'école élémentaires	61,54
autres instituteurs	67,70
professeurs des écoles (classe normale)	69,21
professeurs des écoles (hors classe)	76,13

Monsieur RENAULT arrive à 21H05.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 10

Modification du tableau des effectifs : transformation d'un poste d'agent de salubrité principal en un poste d'agent de salubrité qualifié, création d'un poste d'agent technique et d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives

- Madame SCHOTT indique que, considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, le Conseil Municipal doit créer les postes correspondants :
  - transformation d'un poste d'agent de salubrité principal en un poste d'agent de salubrité qualifié,
  - création d'un poste d'agent technique,
  - création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 11 **Prise en charge par le Centre Intercommunal de Gestion de la petite couronne des assurances relatives au personnel communal**

- Monsieur BOURSAT indique que le Centre Intercommunal de Gestion, dans le cadre des missions facultatives qui lui sont confiées par la loi, peut prendre en charge pour les Collectivités Locales qui le désirent, la négociation des assurances des risques statutaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confier cette mission au Centre Intercommunal de Gestion situé 3-5 rue de Romainville à Paris (19°).

Monsieur VIEILLEVIGNE souhaiterait connaître le coût des assurances relatives au personnel communal.

Monsieur le Maire lui répond que le coût sera connu en fonction de l'appel d'offres lancé par le Centre Intercommunal de Gestion de la petite couronne.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 12 **Avenant n° 5 au marché d'exploitation des installations de chauffage des établissements communaux conclu avec DALKIA**

- Monsieur LEVESQUE rappelle que la Ville a contracté avec la société ESYS MONTENAY, le marché du chauffage des bâtiments communaux en 1993, pour une durée de 8 années (Avril 2001). Le montant annuel de la redevance pour ces prestations est de l'ordre de 1.450.000 francs. ESYS MONTENAY, est devenu courant 1998 DALKIA.

Au titre de ce contrat, DALKIA gère notamment la conduite des installations de chauffage de la piscine municipale. En revanche, la maintenance des installations de filtration et de traitement d'eau et le suivi de la qualité de l'eau est assurée en régie.

Ces prestations sont devenues au fil des années de plus en plus difficiles à assurer. La technicité particulière nécessite à présent de recourir à une aide extérieure spécialisée pour conduire ces opérations de contrôle et de maintenance.

C'est pourquoi, il est proposé de confier à la Société DALKIA, par avenant au marché et jusqu'à son terme le 30/04/2001 les prestations suivantes :

- la maintenance des installations de filtration et de traitement d'eau de la piscine,
- le contrôle de la qualité de l'eau,
- la fourniture et mise en œuvre des produits de traitement.

Ces prestations seraient assurées pour un montant annuel de 198.000 Francs HT valeur marché mai 1993, soit, compte tenu de la révision des prix, un montant annuel de 217.000

Francs HT valeur juillet 1999.

Les termes du présent avenant ne bouleversent pas l'économie générale du marché et n'en changent pas l'objet.

Il entraîne néanmoins une augmentation de plus de 5% du montant du marché. La Commission d'Appel d'Offres donc été saisi en application de l'article 8, de la Loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics modifiant la Loi 93-122, du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et de la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Son avis est favorable.

Monsieur LARIVE souhaite que la signature de cet avenant avec la société DALKIA permette que la piscine ne ferme plus comme s'était le cas au début de cette année pendant près de deux mois.

Monsieur LEVESQUE tient à rappeler que cette fermeture a été due à une fuite constatée au niveau du bassin et qu'il ne s'agissait pas en l'occurrence d'une difficulté au niveau de la chauffe.

Madame LESCURE demande ce que deviennent les agents qui effectuaient les tâches de chauffagiste.

Monsieur le Maire indique qu'un des chauffagistes a demandé, suite à une publication interne d'un poste vacant, à être affecté au garage municipal ce qui a été accepté.

Pour les deux autres agents, des postes seront proposés à la piscine ou dans un autre équipement en fonction des souhaits des agents.

Monsieur VIEILLEVIGNE indique que la convocation de la commission d'appel d'offres est arrivée trop tardivement pour lui permettre d'assister à la réunion. Il souhaiterait un délai plus long.

Monsieur LEVESQUE lui indique que le délai réglementaire a été respecté.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité..



## 13

### Demande de subvention à ECO-EMBALLAGE pour la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un service de collecte sélective sur la commune

- Monsieur LEVESQUE rappelle que, lors de l'adoption du budget 1999, le Conseil a inscrit la réalisation d'une étude concernant la mise en place de la collecte sélective sur la Commune.

Cette étude préalable comporterait trois volets :

- 1- Un état des lieux,
- 2- Des scénarios de collecte sélectives possibles,
- 3- La description des conditions de mise en œuvre.

Cette étude, d'un montant estimatif de 220 000 Francs HT est susceptible de bénéficier de la part de LA Société ECO-EMBALLAGE d'une subvention maximale de 40%.

Il est demandé à l'Assemblée l'autorisation de solliciter cette aide.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

---

# 14

## Demande de subvention à l'ADEME pour la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un service de collecte sélective sur la commune

- Monsieur LEVESQUE rappelle que, lors de l'adoption du budget 1999, le Conseil a inscrit la réalisation d'une étude concernant la mise en place de la collecte sélective sur la Commune.

Cette étude préalable comporterait trois volets :

- 1- Un état des lieux,
- 2- Des scénarios de collecte sélectives possibles,
- 3- La description des conditions de mise en œuvre.

Cette étude, d'un montant estimatif de 220 000 Francs HT est susceptible de bénéficier de la part de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie) d'une subvention maximale de 50%.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



---

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance  
Gilbert MEMETON

Le Maire  
Gérard COSME

